

RJ / RJ / N° : 2020 - 246 N - 244

Direction

Affaire suivie par : COL R. JESER

N° de poste : 03 84 96 76 10

Service Départemental d'Incendie

et de Secours de la Haute-Saône

4 rue Lucie et Raymond Aubrac

BP 40005 - 70001 VESOUL Cedex

☎ : 03.84.96.76.00 - 📠 : 03.84.96.76.18

✉ : sdis70@sdis70.fr - www.sdis70.fr

## NOTE DE SERVICE

**Objet** : Mise en œuvre du Protocole santé et sécurité en situation de crise sanitaire COVID-19 au sein de la direction, des groupements fonctionnels, des services et des centres d'intervention du SDIS70

Suite aux nouvelles mesures sanitaires de confinement mises en place par le gouvernement depuis le 30 octobre dernier, le "Protocole de déconfinement santé et sécurité des personnels du SDIS 70" est abrogé pour être remplacé par le "Protocole santé et sécurité en situation de crise sanitaire COVID-19 au sein de la direction, des groupements fonctionnels, des services et des centres d'intervention du SDIS70".

Les étapes de déconfinement étant elles-mêmes des étapes de cette crise sanitaire, le nouveau protocole reprend l'essentiel des mesures préconisées par l'ancien pour les adapter à la phase actuelle.

Je rappelle que les préconisations du "Protocole santé et sécurité en situation de crise sanitaire COVID-19 au sein de la direction, des groupements fonctionnels, des services et des centres d'intervention du SDIS70" constituent le cadre général dont la mise en œuvre est complétée et précisée par des notes de service en tant que de besoin.

Par ailleurs, les consignes de sécurité à appliquer dans le cadre des missions opérationnelles font l'objet de notes spécifiques et ne concernent pas ce protocole santé sécurité.

Cette note annule et remplace la note n°2020-176N-178 du 14 août 2020

Le directeur départemental,



Colonel Fabrice TAILHARDAT

**Destinataires :**

DDA

CEM

Chefs de groupement et adjoints

Chefs de service

Chefs de centre